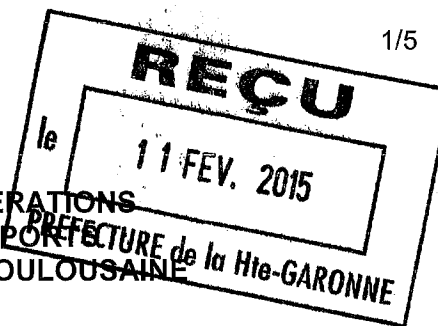


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *

*

Séance du 04 Février 2015

POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS

6 – POLITIQUE TARIFAIRE

6.1 – Evolution tarifaire de la gamme de la navette Aéroport

L'an deux mille quinze, le quatre février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. KELLER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

1. CONTEXTE

A compter de mi-avril 2015, la ligne de tramway Envol T2 sera mise en exploitation. Elle proposera une liaison directe depuis la station Palais de Justice vers l'aéroport.

La navette Aéroport qui dessert actuellement la zone avec une gamme tarifaire spécifique permettant d'emprunter la navette et le réseau urbain va être maintenue à l'horizon de l'arrivée de la ligne T2.

2. ENJEUX ET OBJECTIFS

La fréquentation en 2013 sur la navette Aéroport s'établissait à 669 683 validations soit en moyenne 2 000 validations par jour. Les dépenses d'exploitation s'élevaient à 2,9 millions d'euros HT hors amortissement du matériel et les recettes d'exploitation à 3,1 millions d'euros HT. Par conséquent, la navette aéroport est une ligne en équilibre financierement.

Le maintien de cette navette implique, avec le lancement de la ligne ENVOL, un report des usagers de la navette vers cette nouvelle ligne de tramway estimé à 30 %. La fréquentation moyenne par jour s'établirait alors autour de 1 400 validations ce qui engendre par conséquent une perte de recette sur la navette d'environ 1 M € HT par an.

Afin de maintenir l'équilibre financier de la navette et assurer sa pérennité, il est proposé une évolution tarifaire à compter du 2 mai 2015.

3. PROPOSITION D'EVOLUTION DES TARIFS

La Commission Conception des Politiques Publiques de Mobilité du 15 octobre 2014 a analysé la proposition d'évolution des tarifs définie dans le tableau ci-dessous.

L'ensemble des titres de la navette aéroport fait l'objet d'une évolution.

	Tarifs 01/09/2014	Tarifs proposés	Evolution en €
Navette Aéroport (+ réseau)			
1 déplacement Aéroport	5,50 €	8,00 €	2,50 €
6 déplacements Aéroport	21,00 €	35,00 €	14,00 €
Pass-journée Aéroport	8-€	Suppression à la vente à compter du 2 mai 2014	
2 Déplacements Aéroport		15,00 €	
Abonnement 7 jours	16,20 €	18,80 €	2,60 €
Abonnement 31 Jours	48,60 €	56,40 €	7,80 €
Abonnement Activéo Aéroport comptant	486,00 €	564 €	78 €
Abonnement Activéo Aéroport mensualisé	40,50 €	47 €	6,50 €

La grille tarifaire ci-dessus est proposée pour application à compter du 2 mai 2015.

Afin de renforcer l'attractivité des titres de transport suite à cette évolution, il est proposé :

- de supprimer le Pass Journée aéroport (déplacements illimités sur la journée),
- de créer un ticket 2 déplacements aéroport pour une personne avec une durée de validité illimitée laissant ainsi plus de souplesse à l'utilisateur dans la réalisation de son transport.
- de modifier la validité du 2 déplacements journée pour une personne valable uniquement sur le réseau urbain en l'ouvrant à une durée illimitée afin d'assurer une cohérence des titres de l'ensemble de la gamme tarifaire.

4. ESTIMATION DE L'IMPACT FINANCIER

La proposition d'évolution des tarifs devrait générer un gain de recettes de trafic supplémentaires sur l'année pleine de 1 M € HT compensant la perte de recettes occasionnée par la dilution d'utilisateurs vers le tramway.

Sur la période de mai à décembre 2015, ce gain est de l'ordre de 700 k€ HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les propositions d'évolutions des tarifs et de la gamme tarifaire à compter du 2 mai 2015.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET,
DEL BORRELLO, GRASS, KELLER (pouvoir),
LAGLEIZE, LATTES, MME. MARTI, MM. MOUDENC,
RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET,
MM. LAFON, BACOU, LERY, SUAUD,
MME ROUCHON.

Abstention : M. AREVALO.

ARTICLE 1 : APPROUVE les propositions d'évolution des tarifs exposées ci-dessus.

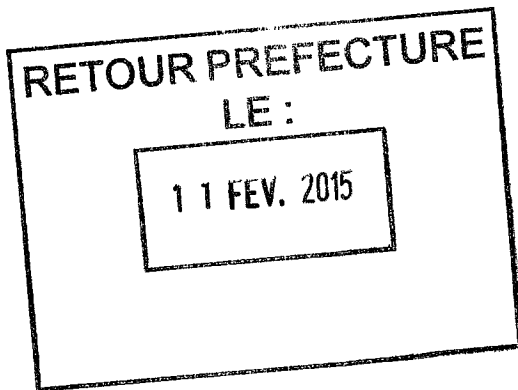
ARTICLE 2 : MODIFIE la grille des tarifs de l'annexe 21 « Tarifs Applicables » du contrat de service public, voté par délibération D.2009.03.29.16.2 en Comité Syndical du 29 mars 2010.

ARTICLE 3 : DIT que la nouvelle grille tarifaire, en annexe 1, sera applicable à compter du 2 mai 2015.

ARTICLE 4 : SUPPRIME à la vente le Pass Journée à compter du 2 mai 2015.

ARTICLE 5 : MODIFIE la validité et par conséquent la dénomination du 2 déplacements journée à compter du 2 mai 2015,

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

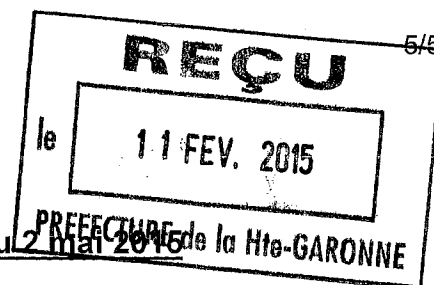


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES



E 1 : Grille des tarifs en vigueur au 2 mai 2015

Réseau Métro Tram Bus

1 Déplacement	1,60 €
2 Déplacements	3,10 €
10 Déplacements	13,40 €
10 Déplacements Tarif Réduit	9,80 €
10 Déplacements - de 26 ans	4,00 €
Ticket Pro 1 Déplacement	1,34 €
Ticket Pro PDE 1 Déplacement	0,98 €
Ticket Tribu	5,50 €
Pass Journée	5,50 €
PASS 2 Jours	8,50 €
PASS 3 Jours	10,50 €
Ticket Soirée	3,10 €

7 Jours	14,20 €
31 Jours	46,80 €
31 Jours - de 26 ans	10,00 €
Annuel - de 26 ans	100,00 €
Annuel Activéo comptant	468,00 €
Annuel Activéo mensualisé	39,00 €

Navette Aéroport + réseau métro tram bus

1 Déplacement Aéroport	8,00 €
6 Déplacements Aéroport	35,00 €
2 Déplacements Aéroport	15,00 €
7 jours Aéroport	18,80 €
31 Jours Aéroport	56,40 €
Annuel Activéo Aéroport comptant	564,00 €
Annuel Activéo Aéroport mensualisé	47,00 €